

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN**

AVIS PUBLIC

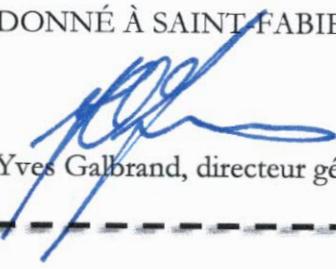
**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 476 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN AFIN
D'ASSURER LE RENVOI À LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une session tenue le 10 avril 2025, le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro 202504-040, le premier projet de règlement numéro 579-P1 intitulé : « 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement de zonage 476 pour la municipalité de Saint-Fabien afin d'assurer le renvoi à la loi sur la sécurité des piscines résidentielles »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **12 mai à compter de 19h30**, à la salle du Conseil Municipal, situé au 20-A, 7^e Avenue, à Saint-Fabien. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement numéro 579 intitulé : « 1^{er} projet de règlement modifiant le règlement de zonage 476 pour la municipalité de Saint-Fabien afin d'assurer le renvoi à la loi sur la sécurité des piscines résidentielles
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures d'ouverture.
4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le règlement concerne l'ensemble de la municipalité.

Le règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité.

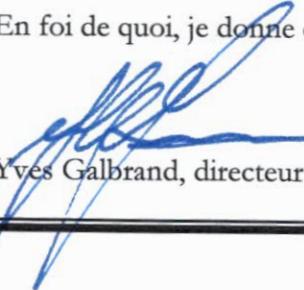
DONNÉ À SAINT FABIEN, CE 5^e JOUR DE MAI 2025


Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Rimouski, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 5 mai 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5e jour de mai 2025


Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier